



FRACTION

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 7 juillet 2025

***Transmis par courriel
et par voie postale***

**Objet : Point BZ#01/2025 concernant la construction
du nouveau quai d'accostage en face du musée européen à Schengen**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Le soussigné Lucien Max, conseiller de la fraction Besser Zesummen, demande l'ajout du point suivant (sans vote) à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal :

Présentation des plans actuels (projet définitif détaillé) du nouveau Quai d'Accostage en face du musée Européen à Schengen

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, Version consolidée applicable au 14/08/2023.

Considérant que la construction du quai revêt un grand intérêt communal, la fraction Besser Zesummen souhaite d'ores et déjà remercier le collège des bourgmestre et échevins pour leur attention portée à ce sujet et pour la mise à l'ordre du jour de ce point.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »
Lucien MAX